



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 2 juillet 2020

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président sortant	(p. 2)
Intervention préalable	(p. 2)
Installation des membres du Conseil de la Métropole de Lyon élus les 15 mars et 28 juin 2020	(p. 2)
Passation de la présidence de séance au doyen d'âge	(p. 6)
Présidence de madame Michèle Vullien, doyenne d'âge	(p. 6)
Appel nominal	(p. 7)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 7)
Désignation de 5 scrutateurs	(p. 8)
Election du Président - 1 ^{er} tour de scrutin	
* Opérations de vote	(p. 9)
* Résultats du vote	(p. 9)
Présidence de monsieur Bruno Bernard, Président nouvellement élu	(p. 10)
Election des membres de la Commission permanente autres que le Président - 1 ^{er} tour de scrutin	
* Opérations de vote	(p. 18)
* Résultats du vote	(p. 18)
Election des Vice-Présidents - 1 ^{er} tour de scrutin	
* Opérations de vote	(p. 21)
* Résultats du vote	(p. 21)

Les textes des délibérations n° 2020-0001 à 2020-0005 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 58 (juillet 2020).

N° 2020-0001	<i>Election du Président de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 8)
N° 2020-0002	<i>Fixation de la composition de la Commission permanente de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 15)
N° 2020-0003	<i>Commission permanente de la Métropole de Lyon - Election des membres de la Commission permanente autres que le Président -</i>	(p. 15)
N° 2020-0004	<i>Commission permanente de la Métropole de Lyon - Election des Vice-Présidents -</i>	(p. 20)
N° 2020-0005	<i>Délégations d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole de Lyon au Président -</i>	(p. 21)

Présidence de monsieur David Kimelfeld Président sortant

Le jeudi 2 juillet 2020 à 10 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 30 juin 2020 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis au Centre de congrès de la Cité internationale de Lyon, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président sortant puis de madame Michèle Vullien, doyenne d'âge.

Intervention préalable

M. LE PRÉSIDENT KIMELFELD : Mesdames et messieurs les élus, je vous propose que l'on démarre notre séance. S'il y a quelques Conseillers ou Conseillères métropolitains qui ne sont pas installés, je leur demande de prendre place à leur table. Il y a leur nom, leur zone mais je crois que tout le monde est là.

D'abord, avant d'ouvrir officiellement cette séance d'installation, je voudrais vous remercier d'être présents ici, dans cette salle du Centre de congrès de Lyon. Pour les nouveaux Conseillers et Conseillères métropolitains, je pense que la prochaine séance se fera peut-être au Conseil de la Métropole donc qu'ils ne reviennent pas directement ici, qu'ils regardent bien sur leur convocation pour bien être présents à l'Hôtel de la Métropole.

Il se tient ici afin de garantir le respect des règles de distanciation physique applicables dans cette période d'urgence sanitaire.

Afin de garantir le respect des règles sanitaires ainsi que le caractère secret des scrutins et le bon déroulement de la séance, je rappelle qu'aucun journaliste n'est autorisé à se déplacer ou à interpeller des élus dans l'enceinte de cette salle. Par ailleurs, les caméras devront être coupées lors des opérations de vote à bulletins secrets.

Installation des membres du Conseil de la Métropole

M. LE PRÉSIDENT KIMELFELD : L'article L 3631-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que "Les conseillers métropolitains sont élus au suffrage universel direct, dans les conditions prévues par le code électoral."

L'article L 3611-3 du CGCT rappelle que, sauf dispositions contraires, la législation en vigueur relative aux départements s'applique à la Métropole de Lyon.

L'article L 3631-3 du CGCT prévoit que "Sans préjudice des articles L 3121-9 et L 3121-10, le conseil de la métropole se réunit de plein droit le premier jeudi qui suit son élection."

Il résulte des procès-verbaux des opérations électorales qui ont eu lieu les 15 mars et 28 juin 2020 dans les 14 circonscriptions de la Métropole de Lyon que les 150 membres du Conseil de la Métropole ci-après ont été élus. Je vous demanderai un petit peu de patience, je vais lire les 150 noms, c'est un délicieux exercice, je vous le conseille.

Lones et Coteaux :

. *Liste Les écologistes et la gauche avec Bruno Bernard*

- M. Jean-Charles KOHLHAAS,
- Mme Christiane CHARNAY,
- M. Éric PEREZ,
- Mme Laurence FRETU-PERRIER,
- M. Moussa DIOP,
- Mme Anne GROSPERRIN,
- M. Jérôme BUB,
- Mme Joëlle SECHAUD ;

. *Liste La Métropole, la force du rassemblement*

- M. François-Noël BUFFET,
- Mme Clotilde POUZERGUE ;

. *Liste Ensemble avant tout !*

- M. Jean-Luc DA PASSANO,
- Mme Brigitte JANNOT ;

Lyon-Ouest :

. *Liste Les écologistes et la gauche avec Bruno Bernard*

- M. Bertrand ARTIGNY,
- Mme Fatiha BENAHMED,
- M. Elie PORTIER,

- Mme Nadine GEORGEL,
- M. Pascal BLANCHARD,
- Mme Camille AUGÉY,
- M. Raphaël DEBÛ,
- Mme Sophia POPOFF,
- M. François THEVENIEAU ;

. *Liste Ensemble avant tout !*

- M. Thomas RUDIGOZ ;

. *Liste Un temps d'avance avec Gérard Collomb*

- M. Gérard COLLOMB ;

Lyon-Sud :

. *Liste Les écologistes et la gauche avec Bruno Bernard*

- M. Thomas DOSSUS,
- Mme Lucie VACHER,
- M. Renaud PAYRE,
- Mme Nathalie PERRIN-GILBERT,
- M. Vincent MONOT,
- Mme Fanny DUBOT ;

. *Liste Ensemble, avant tout !*

- Mme Myriam PICOT ;

. *Liste La Métropole, la force du rassemblement*

- M. Christophe GEOURJON ;

Lyon-Centre :

. *Liste Les écologistes et la gauche avec Bruno Bernard*

- M. Fabien BAGNON,
- Mme Émeline BAUME,
- M. Sylvain GODINOT,
- Mme Laurence BOFFET,
- M. Florestan GROULT,
- Mme Marie Agnès CABOT,
- M. Valentin LUNGENSTRASS,
- Mme Yasmine BOUAGGA,
- M. Yves BEN ITAH ;

. *Liste Ensemble avant tout !*

- M. David KIMELFELD ;

. *Liste La Métropole du rassemblement*

- M. Pierre CHAMBON ;

Lyon-Est :

. *Liste Les écologistes et la gauche avec Bruno Bernard*

- Mme Isabelle PETIOT,
- M. Benjamin BADOUARD,
- Mme Véronique DUBOIS BERTRAND,
- M. Michaël MAIRE,
- Mme Monique GUERIN ;

. *Liste La Métropole, la force du rassemblement*

- Mme Carole BURILLON ;

. *Liste Ensemble avant tout !*

- M. Guy CORAZZOL ;

Lyon-Nord :*. Liste La Métropole, la force du rassemblement*

- M. Pascal BLACHE,
- Mme Dominique NACHURY,
- M. Richard BRUMM,
- Mme Laurence CROIZIER,
- M. Lionel LASSAGNE,
- Mme Delphine BORBON,
- M. Christophe MARGUIN ;

. Liste Les écologistes et la gauche avec Bruno Bernard

- Mme Florence DELAUNAY ;

. Liste Ensemble, avant tout !

- Mme Catherine PANASSIER

Lyon-Sud-Est :*. Liste Les écologistes et la gauche avec Bruno Bernard*

- Mme Nathalie DEHAN,
- M. Grégory DOUCET,
- Mme Sandrine RUNEL,
- M. Philippe GUELPA-BONARO,
- Mme Sonia ZDOROVITZOFF,
- M. Mathieu AZCUÉ,
- Mme Valérie ROCH ;

. Liste La Métropole du rassemblement

- M. Louis PELAEZ ;

. Liste Ensemble avant tout !

- M. Michel LE FAOU ;

Ouest :*. Liste Pour une Métropole juste*

- M. Pascal CHARMOT,
- Mme Véronique SARSELLI,
- M. Michel RANTONNET,
- Mme Sandrine CHADIER,
- M. Luc SEGUIN,
- Mme Séverine FONTANGES,
- M. Jean MÔNE ;

. Liste Maintenant la Métropole pour nous les écologistes avec Bruno Bernard

- Mme Hélène DROMAIN ;

. Liste Ensemble avant tout !

- M. Alain GALLIANO ;

Plateau Nord-Caluire :*. Liste Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile :*

- M. Philippe COCHET,
- Mme Myriam FONTAINE,
- M. Alexandre VINCENDET,
- Mme Catherine DUPUY,
- M. Gaël PETIT,
- Mme Chantal CRESPIY,
- M. Julien SMATI ;

. Liste Pour vous, Pour nos communes, Vos maires ensemble

- Mme Séverine HEMAIN ;

Porte des Alpes :*. Liste La Métropole, la force du rassemblement*

- M. Gilles GASCON,
- Mme Nicole SIBEUD,
- M. Claude COHEN,
- Mme Doriane CORSALE,
- M. Izzet DOGANEL,
- Mme Messaouda EL FALOUSSI,
- M. Jean-Jacques SELLES,
- Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD,
- M. Jérémie BRÉAUD ;

. Liste Les écologistes et la gauche avec Bruno Bernard

- Mme Véronique MOREIRA,
- M. Jean-Michel LONGUEVAL,
- Mme Joëlle PERCET ;

Portes du Sud :*. Liste Pour une Métropole des communes et des citoyens, les forces de gauche et écologistes rassemblés*

- Mme Michèle PICARD,
- M. Pierre ATHANAZE,
- Mme Marie-Christine BURRICAND,
- M. Idir BOUMERTIT,
- Mme Véronique Denise GIROMAGNY,
- M. Gilles ROUSTAN,
- Mme Michèle EDERY,
- M. Pierre-Alain MILLET ;

. Liste Nous la Métropole, au plus près des communes

- M. Yves BLEIN,
- Mme Nathalie FRIER ;

. Liste Pour une Métropole juste

- M. Christophe GIRARD ;

Rhône Amont :*. Liste Rassemblement des progressistes et des écologistes pour une Métropole solidaire*

- Mme Hélène GEOFFROY,
- M. Matthieu VIEIRA,
- Mme Claire BROSSAUD,
- M. Stéphane GOMEZ,
- Mme Muriel LECERF,
- M. Issam BENZEGHIBA,
- Mme Dominique CREDOZ,
- M. Richard MARION,
- Mme Catherine CREUZE ;

. Liste La Métropole, la force du rassemblement

- M. Christophe QUINIOU,
- Mme Laurence FAUTRA,
- M. Lucien BARGE ;

Val de Saône :*. Liste Synergies Métropole,*

- M. Marc GRIVEL,
- Mme Florence ASTI-LAPPERIERE,
- M. Max VINCENT,
- Mme Corinne CARDONA,
- M. Pascal DAVID,
- Mme Rose-France FOURNILLON,
- M. Gilles PILLON,
- Mme Gisèle COIN,
- M. Éric VERGIAT,

- Mme Maryline SAINT-CYR ;

. *Liste La Métropole, la force du rassemblement*

- Mme Michèle VULLIEN,
- M. Yves-Marie UHLRICH ;

. *Liste Maintenant la Métropole pour nous les écologistes avec Bruno Bernard*

- M. Jérémy CAMUS,
- Mme Blandine COLLIN ;

Villeurbanne :

. *Liste Les écologistes et la gauche avec Bruno Bernard*

- M. Bruno BERNARD,
- Mme Béatrice VESSILLER,
- M. Cédric VAN STYVENDAEL,
- Mme Anne REVEYRAND,
- M. Jean-Claude RAY,
- Mme Zemorda KHELIFI,
- M. Gilbert-Luc DEVINAZ,
- Mme Caroline LAGARDE,
- M. Nicolas BARLA,
- Mme Léna ARTHAUD,
- M. Laurent LEGENDRE,
- Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA,
- M. Hugo DALBY,
- Mme Corinne SUBÄI,
- M. Floyd NOVAK ;

. *Liste Villeurbanne c'est vous !*

- M. Prosper KABALO,
- Mme Émilie PROST.

M. LE PRÉSIDENT KIMELFELD : Je crois que nous en avons terminé avec la liste des élus métropolitains. Le Conseil de la Métropole de Lyon étant complet, il a été convoqué pour notre séance de ce jour par courrier en date du mardi 30 juin 2020.

Je déclare donc l'ensemble de ses membres installés.

(Les membres du Conseil métropolitain sont installés dans leurs fonctions).

Passation de la Présidence de séance au doyen d'âge

M. LE PRÉSIDENT KIMELFELD : Conformément à l'article L 3121-9 du CGCT, je vous ai convoqués dans les formes et délais prévus pour procéder à l'élection du Président du Conseil, des membres de la Commission permanente et des Vice-Présidents de la Métropole. Les projets de délibération à l'ordre du jour de cette séance vous ont été transmis en pièces jointes.

L'article L 3122-1 du même code précise que, pour l'élection du Président, le Conseil est présidé par le doyen d'âge, le plus jeune membre faisant fonction de secrétaire.

Je demande donc à madame Michèle Vullien, qui est la plus âgée de notre assemblée de présider cette séance de Conseil et de regagner, à cet effet, la tribune.

(Le doyen d'âge regagne la tribune, M. David KIMELFELD prend sa place dans l'hémicycle).

Présidence de Mme Michèle Vullien doyenne d'âge

Mme LA PRÉSIDENTE VULLIEN : Merci au Président Kimelfeld de me céder la place momentanément. Quelquefois, on est le plus jeune dans une assemblée, il y en a parmi nous et puis, si on a un peu de résistance, on devient le plus vieux ! Je vous souhaite à tous une belle résistance.

En préambule à l'ouverture de la séance et en raison de ce fameux privilège de l'âge, permettez-moi quelques mots ; quelques mots de remerciements à l'ensemble des équipes de notre Métropole avec qui j'ai eu l'occasion de travailler au fil des années. Ils ont su et ils sauront se mettre au service des Grand Lyonnais dans cette nouvelle configuration. J'ai une pensée aussi pour tous les élus du mandat précédent et, en particulier, pour ceux qui auraient aimé être parmi nous aujourd'hui.

Mes remerciements vont également aux deux Présidents successifs de notre Métropole, Gérard Collomb et David Kimelfeld dont l'histoire retiendra l'action qui a permis à notre collectivité de compter parmi les grandes métropoles

européennes. J'ai donc plaisir à vous accueillir, mes chers collègues, d'accueillir aujourd'hui les 150 Conseillers métropolitains issus des urnes le 28 juin.

Le temps de la campagne est maintenant révolu. Nous devons aborder tous ensemble cet après-Covid qui a sérieusement bouleversé notre pays pour redonner du souffle à notre territoire. Nous allons désigner un nouvel Exécutif auquel je souhaite pleine réussite. En ma qualité de membre du Conseil national de la transition écologique, je suis persuadée que nous devons bâtir un avenir dans le respect des trois piliers du développement durable que sont l'économie, l'écologie et le social au service de tous les métropolitains ; ces métropolitains qui ont boudé les urnes et à qui il faut redonner confiance dans la capacité des élus que nous sommes à agir pour le bien commun ; ces métropolitains qui ont été troublés par cette loi MAPTAM (de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) qu'il nous faudra amender dès que la révision constitutionnelle sera à l'ordre du jour, je m'y engage.

Voilà mes chers collègues quelques réflexions que je souhaitais vous livrer et vous dire que j'aime beaucoup "Aimons l'avenir" comme nous le disons régulièrement dans cette Métropole et j'espère que cet avenir sera le plus heureux possible pour l'ensemble des habitants de notre Métropole.

Voilà, je dois donc maintenant déclarer la séance ouverte et l'appel nominal va être fait. Je pense que c'est le ou la plus jeune qui va faire l'appel nominal.

Je rappelle que, conformément à l'article L 3122-1 du CGCT, pour l'élection du Président, le Conseil ne peut délibérer que lorsque les 2/3 de ses membres sont présents (soit 100 élus présents au minimum).

En parallèle, je demande aux élus qui n'auraient pas élargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteurs d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table des pouvoirs.

(Monsieur Matthieu Vieira regagne la tribune et procède à l'appel nominal).

Mme LA PRÉSIDENTE VULLIEN : Donc, c'est le plus jeune, très bien, c'est la parité !

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Frety-Perrier, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Mme LA PRÉSIDENTE VULLIEN : Merci. Cet appel montre que le quorum est largement atteint puisque nous sommes 149 et qu'il y a un pouvoir.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Badouard), Burillon (pouvoir à M. Bumm), MM. Girard (pouvoir à Mme Corsale), Rantonnet (pouvoir à M. Charmot), Vergiat (pouvoir à M. Pillon).

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme LA PRÉSIDENTE VULLIEN : Je vais maintenant vous demander, conformément à l'article L 3122-1 du CGCT, de nommer par vote à main levée, je pense que vous en êtes d'accord, monsieur Matthieu Vieira, le benjamin de cette assemblée, pour qu'il assure les fonctions de secrétaire de séance tout au long de la séance.

Pas d'opposition ?

(Adopté).

Mme LA PRÉSIDENTE VULLIEN : Vous êtes donc bien secrétaire de séance.

Désignation de cinq scrutateurs

Mme LA PRÉSIDENTE VULLIEN : Maintenant il nous reste à désigner cinq scrutateurs. Je vous propose de les désigner là aussi par vote à main levée, pour assister le secrétaire de séance pour le dépouillement des scrutins qui vont suivre. Je vous propose les candidatures suivantes, choisies, conformément à la tradition, parmi les élus les plus jeunes de notre assemblée.

Vous allez rester à vos places mais, si vous le voulez, levez-vous pour que les collègues voient les plus jeunes.

- scrutateur 1 : M. Nicolas BARLA,
- scrutateur 2 : M. Izzet DOGANEL,
- scrutateur 3 : M. Valentin LUNGENSTRASS,
- scrutateur 4 : M. Floyd NOVAK,
- scrutateur 5 : Mme Émilie PROST.

Pas d'opposition ?

Donc vous restez à votre place mais vous serez appelés bien sûr à travailler tout au long de cette séance.

N° 2020-0001 - Election du Président de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

Mme LA PRÉSIDENTE VULLIEN : Mesdames et Messieurs, avant de procéder à l'élection du Président, je demande à la direction des assemblées de déposer sur les pupitres le nécessaire de vote pendant que je vous donne lecture des articles correspondants du CGCT. Les élus porteurs d'un pouvoir (un élu puisqu'il n'y a qu'un pouvoir) voudront bien se signaler à son passage de sorte qu'un 2^{ème} jeu de bulletin et d'enveloppe soit déposé.

L'article L 3122-1 prévoit que le Président du Conseil de la Métropole est élu lors de la réunion de droit qui suit chaque renouvellement général.

Conformément à l'article L 3631-4, *"Le président du conseil de la métropole est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des membres du Conseil de la Métropole. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge."*

L'article L 3631-8 précise que *"Les fonctions de président du conseil de la métropole sont incompatibles avec l'exercice de la fonction de président d'un conseil régional ou de celle de président d'un conseil départemental. Les fonctions de président du conseil de la métropole sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, de membre du directoire de la Banque centrale européenne ou de membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France."*

Il résulte enfin de la décision du Conseil constitutionnel n° 2013-687 DC du 23 janvier 2014 que les fonctions de Président de la Métropole sont incompatibles avec celles de Maire.

Est-ce que tout le matériel de vote a été distribué ? C'est en cours.

Je vous invite maintenant, chers collègues, à procéder à l'élection du Président de la Métropole de Lyon, au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du Conseil, c'est-à-dire 76 voix puisque nous sommes 150 Conseillers.

La direction des assemblées est en train de finir de déposer, sur chaque pupitre, un bulletin vierge de 1^{er} tour de scrutin et une enveloppe. Il vous appartient d'inscrire sur le bulletin le nom du candidat pour lequel vous souhaitez voter. Pour les élus porteurs d'un pouvoir, un 2^{ème} kit de vote vous sera remis.

En complément, vous disposez, sur vos pupitres, pour mémoire, de la liste de composition du Conseil de notre Métropole.

Pour procéder à ce scrutin, vous êtes invités, à l'appel de votre nom, à venir déposer votre enveloppe contenant votre bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet, puis à signer la feuille d'émargement.

Le recours à l'isoloir n'est pas une obligation prévue par la loi. Néanmoins, pour les élus qui le souhaitent, vous avez vu qu'il y a un isoloir qui est à votre disposition à chaque extrémité de notre salle.

Il vous suffira de vous y rendre muni du matériel de vote présent sur votre pupitre avant de vous présenter à la table de vote à l'appel de votre nom puis, le cas échéant, à l'appel du nom de l'élu qui vous aura donné pouvoir.

**Élection du Président
1^{er} tour de scrutin
Opérations de vote**

Mme LA PRÉSIDENTE VULLIEN : J'invite maintenant les candidats à la Présidence du Conseil de la Métropole à annoncer leur candidature en se présentant, en disant leur prénom et leur nom.

Je rappelle que les déclarations de candidatures n'entraîneront aucun débat ni aucune explication de vote afin de garantir le caractère secret du scrutin.

Qui se déclare candidat ?

M. le Conseiller BERNARD : Je suis candidat à la Présidence du Conseil de la Métropole, Bruno Bernard.

Mme LA PRÉSIDENTE VULLIEN : Bruno Bernard. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autres candidatures déclarées).

Mme LA PRÉSIDENTE VULLIEN : S'il n'y a pas d'autres candidats, le scrutin portera sur la candidature de monsieur Bruno Bernard, seul candidat déclaré.

M. le Conseiller COCHET : S'il vous plaît !

Mme LA PRÉSIDENTE VULLIEN : Un autre candidat ?

M. le Conseiller COCHET : Non, ce n'est pas un autre candidat mais simplement, dans le kit de campagne qui est proposé, il n'y a pas de bulletin blanc. D'habitude il est prévu, lorsqu'il y a ce type de vote, qu'il y ait plusieurs possibilités donc il me semble nécessaire que nous ayons un bulletin blanc qui soit fourni en même temps que ce kit de campagne.

Mme LA PRÉSIDENTE VULLIEN : Je pense, pour éviter que nous ayons une interruption de séance, si vous en êtes d'accord, que vous pouvez soit ne rien mettre dans l'enveloppe, soit mettre le bulletin tel que, sans nom de candidat qui vaudra bulletin blanc. Je vous propose cette solution afin que nous réglions le problème et vous avez raison, monsieur Cochet, il y a habituellement une feuille blanche. Tout le monde est d'accord ? Je vous remercie.

Je vais donc demander à monsieur Valentin Lungenstrass, scrutateur, de regagner la table de vote afin de veiller à la régularité des émargements et à M. Matthieu Vieira, qui est notre secrétaire de séance, de procéder à l'appel nominal.

Je demande, par ailleurs, aux différentes caméras de bien vouloir cesser de filmer pendant les opérations de vote, afin de respecter le caractère secret du scrutin.

Je déclare le scrutin ouvert ; il n'est plus possible de déposer des pouvoirs pour ce scrutin. Nous allons donc procéder à l'appel nominal et aux opérations de vote.

(Il est procédé à l'appel nominal et aux opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE VULLIEN : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

Je demande donc aux scrutateurs, messieurs Nicolas Barla, Izzet Doganel, Floyd Novak et madame Émilie Prost, de bien vouloir rejoindre la table de dépouillement, afin de procéder aux opérations de dépouillement qui vont se faire à la table centrale.

(Il est procédé au dépouillement).

**Élection du Président
1^{er} tour de scrutin
Résultats du vote**

Mme LA PRÉSIDENTE VULLIEN : Mesdames, messieurs, chers collègues, si vous voulez bien regagner vos places, je vous remercie, puisque les scrutateurs ont effectué le dépouillement du 1^{er} tour du scrutin et que je vais vous révéler les résultats.

Si tout le monde a regagné sa place, je vais donc vous donner les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	150,
- nombre de bulletins blancs	62,
- nombre de bulletins nuls, bulletins ne contenant pas de désignation suffisante, etc. ou une autre désignation ...	2,
- reste pour le nombre de suffrages exprimés	86.

La majorité absolue étant à 76, voici les résultats :

- Bruno Bernard : 84 voix,
- David Kimelfeld : 2 voix.

Monsieur Bruno Bernard ayant obtenu la majorité absolue des membres du Conseil, il est élu Président de la Métropole de Lyon. Je l'invite à regagner la tribune et je lui adresse mes félicitations. Bravo ! (*Applaudissements dans l'assemblée*).

**Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président nouvellement élu**

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Mesdames et messieurs les Conseillères et les Conseillers de la Métropole de Lyon, c'est avec émotion, joie, responsabilité et volonté d'agir que je m'adresse à vous.

Pour la première fois, nous sommes toutes et tous élus au suffrage universel direct. C'est une avancée démocratique incontestable. Les Français multiplient les signes de défiance vis-à-vis de la parole publique et de l'action politique. Notre territoire n'a pas été épargné par l'abstention. Avec vous, je veux convaincre, convaincre les habitants du Grand Lyon que c'est ici que nous améliorons leur vie quotidienne, que c'est ici que nous construisons leur avenir, convaincre que cette assemblée fortement renouvelée représente les citoyens de la Métropole.

Aujourd'hui, notre assemblée n'a jamais eu autant de femmes élues. Cependant, nous ne sommes toujours pas paritaires à cause de la présence de têtes de listes très majoritairement masculines dans les 14 circonscriptions et je le regrette.

Cette assemblée est également rajeunie, avec un cumul des mandats en forte diminution. Il nous faudra inventer un nouveau lien entre les élus métropolitains et les habitants sur chacun de nos territoires pour que la Métropole réussisse à prendre pleinement sa place auprès d'eux.

Depuis dimanche soir, les regards sont tournés vers nous, également vers Bordeaux, Strasbourg, Annecy, Grenoble, Tours, Poitiers, Besançon ou encore Marseille et défiant les pronostics, je n'aperçois aucun char fleuri à l'horizon du Grand Lyon.

En revanche, j'espère que rapidement défilera une armée de vélos sur notre REV, le réseau express vélo. Les dernières semaines de campagne ont trop laissé la place aux caricatures et pas assez aux projets respectifs.

Je n'en garde aucune amertume, ni rancune, place maintenant aux solutions et à l'action. Depuis dimanche soir, la majorité nouvellement élue est invitée à être à la hauteur. Toutes et tous ensemble, les élus de la majorité mais aussi de l'opposition et évidemment les 9 200 agents de notre collectivité, nous devons être, nous serons à la hauteur des défis de la Métropole et à la hauteur des ambitions écologistes et solidaires que les électeurs ont choisis.

Toutes et tous ensemble, je vous le dis avec détermination et en toute responsabilité, nous sommes l'assemblée des solutions. Ensemble, nous ferons face au défi climatique, nous mettrons en place les solutions pour adapter nos modes de vie aux conséquences du dérèglement climatique.

S'adapter, ce n'est pas se soumettre, c'est résister aux épisodes caniculaires, résister aux inondations, résister aux catastrophes climatiques. C'est aussi s'attaquer aux causes du dérèglement. L'accord de Paris nous oblige, nous mettrons en place les solutions territoriales pour honorer les engagements de la France.

Ensemble, nous ferons la démonstration que la transition écologique est compatible avec l'économie, qu'elle est même une opportunité qui lui redonne du sens. La crise sanitaire provoque une crise économique et sociale. Notre rôle est de l'amortir, de relancer la commande publique au plus vite et d'aider les secteurs qui sont les plus durablement touchés, notamment le tourisme et la culture.

Ensemble, nous ferons la démonstration que notre système français protecteur est l'appui sur des digues face à la crise. En matière de solidarité, nous assumerons pleinement nos responsabilités en menant une expérimentation du RSA (revenu de solidarité active) jeunes, si le Gouvernement ne le fait pas. Comme les jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi, les plus précaires sont les plus vulnérables, pour chacune et chacun, nous devons avoir une solution. La Métropole les protégera.

Ensemble, nous ferons la démonstration que s'occuper de nos aînés est une richesse culturelle, un acte de solidarité et que c'est notre affaire à toutes et tous. Une société qui ne sait pas protéger ses anciens est une société malade. Nous serons très attentifs à ce que l'État tienne ses engagements en matière de dépendance, déjà trois ans d'inaction gouvernementale alors que le vieillissement de notre population est un défi majeur pour la France.

Ensemble, nous ferons la démonstration que le rat des villes et le rat des champs savent se retrouver autour d'un projet territorial, que les centres-villes et les quartiers populaires ne sont pas des espaces confinés, antagonistes et refermés sur eux-mêmes. Pour bâtir cette égalité territoriale, nous mènerons notamment une politique forte en termes de mobilité. Je prendrai rapidement contact avec le Président de la Région pour avancer sur le projet de RER (réseau express régional) à la lyonnaise et sur la tarification unique entre le SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise) et la SNCF (Société nationale des chemins de fer français).

Nous augmenterons de 20 % l'offre de bus, réaliserons 20 km de tramway supplémentaires dans le mandat et, j'espère, les premières télécabines. Pour le métro, nous lancerons la prolongation d'au moins une ligne ou en créerons une nouvelle, celle la plus utile aux habitants. La conquête de cette égalité passera aussi par une politique

différente en matière d'urbanisme, 59 communes, de villages, des villes, des zones industrielles, des terres agricoles et une égalité territoriale à construire.

Ensemble, nous trouverons les solutions. La Métropole de Lyon est une chance pour ses habitants. C'est un espoir pour la France.

Je ne peux terminer cette première intervention sans quelque chose de plus personnel, une pensée, un remerciement pour mes parents : ma mère présente aujourd'hui et mon père décédé en 2009 qui a occupé beaucoup de fonctions d'élu, notamment celle de Maire d'Oullins, de Député, de Sénateur ou encore d'élu de la COURLY (Communauté urbaine de Lyon), l'ancêtre de notre collectivité. Ils m'ont transmis de l'amour, des valeurs qui m'accompagnent quotidiennement.

Enfin, je veux naturellement évoquer et remercier mes deux prédécesseurs présents aujourd'hui. David Kimelfeld a, pendant trois ans, dirigé cette Métropole avec investissement, écoute et collégialité, dans des conditions parfois difficiles, notamment ces derniers mois où l'action de la Métropole face à la crise a été visible et efficace.

Et puis, même si dans cette assemblée, nous sommes nombreux à avoir des divergences politiques avec Gérard Collomb, je souhaite lui rendre, vous rendre Gérard Collomb, un hommage personnel et sincère. Cher Gérard Collomb, c'est vous qui avez eu l'idée de cette Métropole, c'est vous qui en avez fait la plus opérationnelle de nos collectivités, un formidable outil de décisions et d'actions territoriales. Durant plus de 40 ans, vous avez servi Lyon. Depuis 2001, votre action a marqué la Ville et l'agglomération, de l'aménagement des berges du Rhône à la construction du quartier de la Confluence.

Vous avez été le premier à présider en 2015 cette toute nouvelle collectivité. Votre engagement pour notre territoire inspire le plus grand respect. Vous êtes et resterez dans l'histoire de Lyon. Au nom de tous les élus du Grand Lyon, merci ! (*Applaudissements*).

Qui souhaite prendre la parole ? La parole est à monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Merci monsieur le Président. Au nom du groupe Synergies Métropole que je représente, nos premiers mots vont vers vous monsieur le Président, pour vous féliciter pour cette élection et vous souhaiter, et par là-même nous souhaiter, pleine réussite dans le mandat qui s'ouvre.

Les enjeux, vous venez de le dire, sont considérables et j'espère et nous espérons que vous mettez tout en œuvre avec une gouvernance éclairée et collective transpartisane dans le seul intérêt des citoyens, de tous les citoyens, quels qu'ils soient là où ils habitent.

Notre seconde pensée va vers votre prédécesseur, le Président sortant David Kimelfeld, pour l'action qu'il a accomplie pendant trois ans et, notamment, ces trois derniers mois, pour l'attention qu'il a portée aux territoires et l'inflexion qu'il a portée aussi dans la gouvernance de cette Métropole et l'action politique qu'il a conduite au niveau des territoires. Donc, nous le saluons particulièrement.

Enfin, je voudrais saluer le travail des équipes, un travail considérable, *a fortiori* ces dernières semaines pour affronter, vous l'avez dit, une crise unique.

Nous souhaitons, en tout cas, monsieur le Président, attirer votre attention sur trois points clés.

Le premier, c'est une évidence, l'observation est bien là, le mode de scrutin choisi a clairement produit une sous-représentation des communes. Lors des 40 années de fonctionnement des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), les communes ont toujours bénéficié d'au moins un représentant au sein du Conseil. Elles ont construit cette Métropole. Elles en sont le socle au quotidien. Les communes fortes font et feront une Métropole forte. Se couper ou ne pas comprendre cette réalité a au moins deux conséquences : la première, c'est d'accepter de fait, la dilution des communes ; la seconde, c'est se couper des habitants et des citoyens qui ne comprennent déjà pas ou peu la Métropole et, à terme, se retourneront contre elle.

La seconde remarque : aujourd'hui et pour les six ans à venir, seuls 24 Maires sur 59 siégeront au Conseil, seulement 41 % de l'ensemble des Maires. Les Maires des communes ne constituent plus que 16 % au total de l'assemblée sur 150 membres, soit un membre sur six alors que 59 représentants des communes auraient dû représenter 40 % de l'assemblée, afin de refléter la totale diversité des territoires. C'est un déséquilibre qu'il faudra redresser. Monsieur le Président, ce n'est pas un plaidoyer corporatiste. Au contraire, nous vous faisons une alerte, une alerte des élus, une alerte des citoyens. Amplifier ce déséquilibre est un déséquilibre de la démocratie de la proximité et un déséquilibre de la démocratie des territoires, là où s'exprime, vous le savez bien, l'engagement des citoyens au quotidien.

La troisième remarque : la gouvernance de cette collectivité dont vous avez la charge, doit prendre en compte l'ensemble de notre territoire. Cette gouvernance doit permettre d'impliquer les Maires dans l'élaboration des politiques publiques de la Métropole. Les propos que vous venez de tenir nous engagent et vous engagent à nous mettre dans cette élaboration des politiques publiques et nous ferons le travail nécessaire, bien sûr, pour le bien de cette Métropole et de l'ensemble des citoyens.

Avec une Commission permanente qui éventuellement a un travail sur l'ensemble des délibérations, attention à ne pas éloigner la Conférence métropolitaine des Maires et les Conférences territoriales des Maires sur lesquelles nous avons beaucoup travaillé. Elles permettent l'implication à l'intérieur de chaque territoire, par leurs Maires et

leurs élus municipaux, des habitants de chaque territoire dans les politiques publiques ou mieux la préparation des politiques publiques de cette Métropole. Bien sûr, si ce n'est pas le cas, vous prendrez le risque majeur de transformer les Maires et les élus municipaux, en exécutant des décisions qui seraient prises ailleurs. Nous souhaitons, je pense comme vous, une Métropole ouverte et attentive.

Monsieur le Président, ces messages ne satisfont pas à un usage rituel démocratique en début de mandat, c'est une alerte forte pour une Métropole qui accepte et qui comprend toutes les sensibilités, tous les territoires et tous les habitants. Je vous remercie. (*Applaudissements*)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Kimelfeld.

M. le Conseiller KIMELFELD : Mon cher Bruno, mon cher Président de cette Métropole, d'abord, bien évidemment, toutes mes félicitations pour cette belle élection. Je suis obligé, vous ne m'en voudrez pas, de remercier les deux voix égarées qui se sont portées sur moi, je ne sais pas qui c'est, mais vraiment chaleureusement, qu'ils se désignent tout à l'heure dans la discrétion et je les remercierai.

Je voudrais, plus sérieusement aussi, bien sûr saluer Gérard Collomb. Vous l'avez dit, monsieur le Président, cette Métropole a un socle fort et Gérard Collomb n'y est pas étranger et a contribué depuis de nombreuses années à ce socle qui vous permettra d'affronter cette crise économique, cette crise sociale, avec une Métropole très armée, avec une santé financière robuste, le fruit du travail des équipes précédentes qui vous permettra d'affronter cette crise économique et sociale qui est devant nous et qui devra se conjuguer, vous l'avez souvent dit dans cette campagne, à la question du climat.

Mais la meilleure arme de cette Métropole, ce sont ses agents, des combattants du quotidien qui l'ont, je crois, encore plus montré pendant cette crise sanitaire. Ils ont été aux avant-postes au quotidien, depuis les services urbains jusqu'aux services sociaux, depuis la collecte des déchets jusqu'aux Maisons de la Métropole, à la protection de l'enfance et tous les services de solidarité. Et je voudrais ici, comme ancien Président de la Métropole, leur rendre un dernier hommage extrêmement appuyé.

Monsieur le Président, il ne s'agit pas aujourd'hui de vous donner un quelconque conseil mais d'émettre, peut-être, un souhait que, dans cette crise, vous ayez le souci, vous l'avez dit dans votre discours, de protéger les plus précaires, les plus fragiles, que vous ayez un regard exercé, aiguisé sur les risques de fracture territoriale dans cette Métropole. Cette Métropole ne pourra réussir que si elle reste solidaire entre ses territoires et entre ses populations. Je vous remercie. (*Applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Pelaez.

M. le Conseiller PELAEZ : Mes chers collègues, je tiens d'abord, monsieur le Président, à vous féliciter, des félicitations républicaines et sincères, en vous souhaitant la meilleure réussite pour notre territoire et ses citoyens et citoyennes qui la composent.

Vous avez gagné, il n'y a pas de doute là-dessus. La démocratie reprend ses droits. Vous êtes la majorité, nous sommes dans l'opposition et nous jouerons pleinement notre rôle. Le constat est sans appel, nous n'avons pas su contrecarrer un mouvement qui était trop fort pour être arrêté. Votre victoire est une confirmation des dernières élections européennes et nous n'avons pas réussi à convaincre sur notre programme et, notamment, notre programme écologique, soit !

On s'aperçoit qu'à travers tout le pays, il y a eu une poussée verte extrêmement importante. Lyon n'a pas échappé à cette lame de fond nationale, à cette poussée verte. À vous maintenant de démontrer que vous êtes en capacité de passer de la théorie à la pratique, du rêve à la réalité, d'être à la hauteur de l'enthousiasme de ceux qui vous ont porté à la victoire.

Vous avez profité d'un vote d'étiquettes et vous avez su tirer profit de nos propres divisions dévastatrices. Loin de moi l'idée de vouloir remettre en cause le bienfondé de votre victoire. Je pense cependant que nous serons tous d'accord avec cela : cet épisode électoral et démocratique laissera un mauvais souvenir dans tous les esprits, celui du triomphe de l'abstention. Son taux particulièrement élevé traduit le déclin d'une expression démocratique aujourd'hui totalement désorientée.

Votre victoire intervient dans un monde en plein bouleversement et en proie à de très grandes incertitudes. Le contexte tout à fait exceptionnel dans lequel est intervenue cette élection, la pandémie, les trois mois qui ont séparé les deux tours, l'atmosphère post-confinement particulièrement bizarre, la perspective d'une crise économique et sociale sans précédent, expliquent certainement en partie cette participation catastrophique mais pas que ! Il nous faudra prendre le temps pour analyser en profondeur les raisons de cet échec démocratique car nous ne pouvons pas, vainqueurs ou vaincus, nous satisfaire de cela.

Vous dominez le Conseil métropolitain en n'ayant convaincu que 13 % des inscrits sur les listes électorales dans la Métropole. La question de la légitimité démocratique, quand plus de 70 % du corps électoral ne s'est pas déplacé, pourrait être posée. Nous ne la poserons pas, votre légitimité ne souffre d'aucune contestation. Si nous avions gagné dans les mêmes conditions, nous aurions revendiqué la même légitimité, la question ne se pose pas. Pour autant, on ne devrait jamais négliger que vous ne représentez qu'une infime partie du corps électoral. 87 % des Grand Lyonnais n'ont pas voté pour vos listes, ni pour les nôtres. Cela vous oblige à une responsabilité encore plus grande comme elle nous oblige, cette abstention considérable, et particulièrement sur les quartiers les plus

populaires, à nous opposition, à une responsabilité encore plus grande. Tâchons d'être chacun dans notre rôle à la hauteur.

Nous serons particulièrement vigilants, afin qu'il n'y ait pas des opérations de déconstruction de tout ce qui a fait la métamorphose, souvent impressionnante de ces dernières années sous la responsabilité de Gérard Collomb, mais tout le monde l'a reconnu ici, de cette Métropole de Lyon.

Nous sommes tous très fiers d'habiter et de travailler, de vivre, d'être élus dans cette Métropole qui se retrouve régulièrement dans les meilleurs classements. N'oublions jamais ceux qui l'ont construite et transformée et respectons-les. L'assemblée s'est rajeunie, tant mieux ! Les électeurs les plus jeunes qui, eux sont allés voter, n'ont pas forcément connu ou ne se souviennent pas de cette agglomération dans les années 1990 et n'ont pas forcément vu le chemin incroyable parcouru depuis les années 2000, avec le travail impressionnant fourni par Gérard Collomb et ses équipes.

Je ne doute pas, monsieur Bernard, et vous l'avez démontré dans votre discours, que vous avez cette intelligence-là et ce respect-là.

La politique se nourrit du débat d'idées, de la confrontation de points de vue contradictoires. Nous mènerons, pour notre part, une opposition solide et argumentée, emprunte d'intelligence, de pragmatisme et d'un grand réalisme. Nous animerons le débat de la contradiction. Nous serons une force de proposition. Nous serons dans la construction et non la démolition permanente. Le temps du concret est venu, nous serons nous aussi là, pour une Métropole juste, équilibrée et ouverte au moment où nous allons vivre une crise économique et sociale sans précédent. Merci. (*Applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Buffet.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues, permettez-moi d'abord de vous adresser, à titre personnel, toutes mes félicitations pour votre élection ce matin à la tête de la Métropole de Lyon. Permettez-moi aussi de remercier toutes celles et tous ceux qui, à travers les équipes que j'ai eu l'honneur de mener, ont participé à cette élection, ont parfois été battus mais ont aussi été élus.

J'ai une pensée, à cet instant, particulière pour Jérémie Bréaud, nouveau Maire de Bron mais aussi pour Sandrine Chadier, nouveau Maire de Craponne et je félicite évidemment tous ceux qui ont été réélus. Ma bonne Ville d'Oullins a fait le choix d'élire ma chère Clotilde Pouzergue.

Je voudrais aussi regretter, comme tous je le crois, cette abstention trop importante. Il n'est pas normal que, dans une élection comme la nôtre notamment, de la première Métropole de France après l'Île de France, de 1 400 000 habitants, avec des budgets considérables, que nous n'ayons pas réussi collectivement à mieux intéresser nos concitoyens, alors même que l'enjeu sur le territoire et un enjeu essentiel. Gageons que nous saurons, dans les semaines et les mois qui viennent, être en capacité de convaincre, chacune et chacun de nos concitoyens métropolitains de l'utilité fondamentale de la Métropole et de ses élus.

Bien sûr, il faudra veiller à ce que l'ensemble des communes de ce territoire, des 59 communes de ce territoire qui ne sont pas toutes présentes désormais au sein de ce Conseil, soient activement associées aux décisions que vous aurez à prendre, car je crois qu'il n'y aura pas de construction de la Métropole réussie, s'il n'y a pas ce souci d'emmener tout le monde, sans exception, quelles que soient ses étiquettes politiques, ses engagements, le destin de cette Métropole dépasse tout cela. Et bien au contraire, nous devons veiller à ce que l'intérêt général de l'ensemble des habitants soit parfaitement respecté.

Alors vous prenez aujourd'hui la succession de Président, d'abord de la Communauté urbaine, puis aujourd'hui de la Métropole, de Michel Noir, Premier Président de cette Communauté urbaine, élu en 1989 Maire de Lyon et Président de la Communauté urbaine, puis de Raymond Barre et enfin, de Gérard Collomb. Les trois se sont inscrits dans la volonté de développer ce territoire, de le développer de manière la plus équilibrée possible, de contribuer à ce que la Métropole de Lyon, aujourd'hui, soit un territoire qui compte sur le plan national et bien sûr, évidemment, régional.

Une ligne de force a été fixée, il y a quelques années. Cette ligne de force a été respectée par chacun d'entre eux, même si chacun a fait comme il le souhaitait en fonction de ses programmes et de ses idées mais cette ligne de force n'a jamais remis en cause le développement de la Métropole, sa puissance économique, sa puissance sociale, son souci de solidarité, la volonté de développer les moyens de transport en commun. Je ne veux pas rentrer dans le détail à cet instant mais aussi, monsieur le Président, le souci environnemental, la défense de l'environnement, l'écologie ne vont pas démarrer aujourd'hui à la Métropole de Lyon. Depuis de nombreuses années, les choses ont déjà été intégrées peut-être insuffisamment, vous l'estimerez, en tous les cas, cela a existé et doit continuer de se développer.

Nous avons dans notre programme le souci d'inscrire le développement durable dans l'ensemble des politiques publiques. Je sais, en tous les cas j'imagine, que vous continuerez de le faire, bien sûr, mais vous avez la responsabilité désormais de 1 400 000 habitants, que ces habitants sont favorables évidemment à ces évolutions mais tous n'ont pas la même capacité de le faire. Alors nous veillerons à ce que cette Métropole, en tous les cas je veillerai personnellement, à ce que cette Métropole ne se replie pas sur elle-même, à ce qu'elle reste une terre de développement, de tous points de vues : économique, culturel, social, bien sûr, mais qu'elle reste une terre ouverte qui ne se replie pas sur elle. Ce sera le secret d'une réussite, je le pense.

En tous les cas, au moment où je termine ce propos, je voudrais aussi saluer l'ensemble des personnels métropolitains qui ont fait leur travail et saluer l'ensemble des Présidents, j'ai oublié de citer David Kimelfeld, je le fais bien volontiers et je lui demande de bien vouloir m'en excuser, puisque pendant trois ans, il a présidé aux destinées de ce territoire. La campagne électorale est finie. Le peuple a tranché. Même s'il n'était pas assez nombreux, il a tranché et nous respectons évidemment le suffrage universel, bien sûr, il n'y a pas de doute là-dessus, enfin j'imagine bien que personne n'ait pu un instant penser le contraire. Mais nous serons et je serai un Conseiller métropolitain vous soutenant dans les projets qui permettront de développer la Métropole et de continuer de lui donner, de lui garder la force qui est la sienne.

La crise économique qui s'ouvre à nous, particulièrement au mois de septembre, va nous obliger à beaucoup de solidarité et beaucoup d'enjeux mais je serai aussi intransigeant lorsque j'estimerai que l'intérêt de l'ensemble du territoire n'est pas tout à fait celui auquel je crois vraiment.

En tous les cas, monsieur le Président, je vous souhaite avec votre équipe qui, dans quelques instants, sera bientôt élue, bonne route, bonne chance et je souhaite surtout à la Métropole pleine réussite. Un remerciement également à Gérard Collomb avec qui on a fait, bien qu'opposants depuis plusieurs années, un petit bout de chemin ensemble. Je voulais le dire publiquement ce matin ou ce début d'après-midi. Merci à tous. Bon courage monsieur le Président. Vous avez du travail ! (*Applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Conseillers métropolitains, chers collègues, je prends aujourd'hui la parole pour représenter et porter la voix des 33 Conseillers métropolitains issus de la droite, du centre et de la société civile qui ont choisi de se regrouper pour faire valoir collectivement leur engagement dans l'action de la Métropole et ainsi honorer la confiance témoignée par les électeurs sur la totalité du territoire métropolitain.

Monsieur le Président, nos premiers mots seront pour vous. Nous vous adressons nos sincères félicitations républicaines à la suite de votre élection comme Président. Les électeurs ont tranché. Ils ont fait le choix d'une majorité forte en faveur de plusieurs mouvements politiques de gauche et écologistes, qui vous permettent aujourd'hui de former une majorité et d'avoir été élu à la présidence de la Métropole de Lyon. C'est une victoire claire et nette. Nous en prenons acte.

Je tiens à remercier François-Noël Buffet et l'ensemble des colistiers du 1^{er} et du 2^{ème} tours qui ont partagé avec nous cette campagne électorale et qui ne siègent pas aujourd'hui parmi nous. Les résultats électoraux nous conduisent toujours à beaucoup de modestie, que l'on perde ou que l'on gagne. Cette élection n'échappe pas à cette vision, d'autant qu'elle fut organisée dans des conditions difficiles liées à la crise sanitaire qui a frappé le monde et la France. La conséquence immédiate a été une spectaculaire abstention, alors même que les élections municipales étaient souvent citées comme le contre-exemple de la lente désaffection des citoyens pour les scrutins électoraux. Cela nous oblige déjà à engager une réflexion sur nos processus de décision pour mieux appréhender les attentes citoyennes.

Nous sommes tous ici des Républicains respectueux du suffrage universel et nous accompagnerons donc votre action quand elle répondra à l'intérêt général. Nous souhaitons évidemment la réussite des politiques publiques métropolitaines car nos choix partisans ne doivent jamais nous détourner de notre engagement pour le bien commun.

Nous pouvons partager des valeurs en commun et nos expressions sur ces bancs ou ailleurs ont souvent démontré notre volonté commune de transition vers une société plus durable, plus solidaire tout en maintenant les ressorts de son développement économique. D'ailleurs, sur nos territoires, nous pratiquons des politiques pragmatiques reconnues par tous. Nous serons donc très attentifs à ceux qui nouvellement élus arrivent pétris de dogmes ou de vérités intangibles.

Vous comprendrez clairement que notre engagement n'est pas un ralliement. Nous nous situons en dehors de la majorité. Nous aurons à cœur de contrôler votre action publique, de soumettre des révisions et modifications à vos propositions et, bien entendu, d'apporter des analyses et réflexions pour promouvoir des politiques publiques fondées sur nos valeurs et nos fondements politiques.

À ce moment de mon intervention et pour illustrer ce propos, nous avons une pensée pour les deux Présidents de la Métropole de Lyon qui se sont succédés, à savoir Gérard Collomb et David Kimelfeld. Bien que nous nous soyons combattus, nous reconnaissons que de belles réalisations ont eu lieu et que, parfois, la voix que nous portions a été entendue, je dois le reconnaître, plutôt sous la présidence de David Kimelfeld. Lorsque nous n'étions pas écoutés, souvent la réalité nous a donné raison. Fort de cette expérience, nous attendons de votre part, un respect mutuel et la prise en compte des expressions pluralistes au sein de cette assemblée.

Nous sommes, d'une part, les représentants des aspirations de nos concitoyens et, d'autre part, des élus ancrés dans les communes et les territoires car notre groupe, c'est celui des communes, celui de tous les territoires. Les 15 Maires qui ont fait le choix de se regrouper avec 18 Conseillers métropolitains veulent porter ce message que les politiques de la Métropole ne peuvent plus se concentrer sur une vision simpliste de la ville centre et le reste. Tous les territoires doivent être traités avec équité car nous sommes tous engagés à améliorer la qualité de vie de chacun de nos habitants, que l'on pense transports, commerces, accueil des personnes en situation de handicap, lecture publique, accès aux collèges, la liste serait trop longue de toutes les compétences que nous orientons ici

mais qui doivent s'appliquer à tous les territoires, parfois de manière différenciée car tous les habitants ont vocation à bénéficier de l'action publique.

Pour cela, nous devons nous doter d'une organisation institutionnelle complètement renouvelée. Nous avons souffert d'une vision passéiste de notre collectivité, les exemples sont nombreux, que ce soit le refus de considérer les arrondissements de la Ville de Lyon comme des interlocuteurs crédibles, que ce soit les Conférences territoriales des Maires à qui on refusait toute autonomie, que ce soit notre propre organisation interne, avec ses procédures héritées du Grand Lyon quand il était un regroupement intercommunal, comme si les Présidents successifs n'avaient pas su prendre la mesure de sa transformation en collectivité territoriale de plein exercice.

Au-delà de l'organisation, ce sont les politiques qui doivent faire l'objet de réforme. La gestion comptable, aussi bonne soit-elle, ne doit pas gommer l'ambition politique. Dans les compétences héritées du Département et notamment, la première d'entre elles, qui est l'action sociale, l'ambition n'a jamais été à la mesure d'une grande capitale européenne dont serait la Métropole de Lyon. On ne gouverne pas avec des ratios et des moyennes. Nous ne devons pas perdre ce qui nous rattache à la vie publique. Ce sont d'abord les citoyens qui doivent bénéficier de nos choix. Sur tous ces sujets et bien d'autres que nous exposerons au fur et à mesure des Conseils de la Métropole, nous souhaitons que vous ouvriez un débat de fond au sein de cette enceinte, monsieur le Président.

Cette campagne politique, la première avec ce nouveau scrutin, aura eu le mérite de démontrer que les convictions politiques et la sincérité des engagements restent des fondements du choix des électeurs. Ceux qui ont élaboré ce scrutin à façon ont eu un retour violent de boomerang électoral. Ainsi, ceux qui pensent gagner un scrutin en fonction d'un découpage électoral scélérat, ainsi que ceux qui ont accompagné benoîtement l'auteur, ont été lourdement sanctionnés par les électeurs.

Monsieur le Président, les Grand Lyonnais ont fait un choix, le vôtre, et celui de votre majorité. À présent, c'est tous ensemble que nous devons assurer dans le respect de nos positions respectives, la réussite de l'action publique de la Métropole de Lyon. Notre groupe souhaite, à chacune et à chacun d'entre vous, six belles années au service de nos concitoyens, je vous remercie. (*Applaudissements*).

Adopté.

Rapporteur : Mme la Conseillère VULLIEN.

N° 2020-0002 - Fixation de la composition de la Commission permanente de la Métropole de Lyon – Direction générale délégué aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je crois qu'il n'y a plus de prise de parole. Nous allons passer à la suite qui est de fixer la composition de la Commission permanente de la Métropole de Lyon. Le projet de délibération qui vous a été transmis avec l'ordre du jour de notre séance détaille de façon exhaustive le cadre juridique applicable.

En particulier, je vous rappelle que l'article L 3631-5 dispose : "*Le conseil de la métropole élit les membres de la Commission permanente. La Commission permanente est composée du Président et d'un ou plusieurs vice-présidents du Conseil de la Métropole, ainsi que, le cas échéant, d'un ou plusieurs conseillers métropolitains. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par le conseil de la métropole, sans que ce nombre puisse excéder vingt-cinq vice-présidents et 30 % de l'effectif du conseil de la Métropole.*

Les articles L 3122-5 à L 3122-7 sont applicables à la commission permanente de la métropole de Lyon".

Je vous propose que la Commission permanente comprenne :

- le Président du Conseil de la Métropole, Président de la Commission permanente,
- 25 Vice-Présidents du Conseil de la Métropole,
- et 40 autres Conseillers métropolitains.

Y-a-t-il des demandes de parole ou peut-on passer au vote ? Donc, je procède au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0003 - Commission permanente de la Métropole de Lyon - Élection des membres de la Commission permanente autres que le Président - Direction générale délégué aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux articles L 3631-5 et L 3122-5, "*Les membres de la commission permanente autres que le président sont élus au scrutin de liste. Chaque conseiller départemental peut présenter une liste de candidats qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes sont déposées auprès du président dans l'heure qui suit la décision du conseil départemental relative à la composition de la commission permanente.*

Si, à l'expiration de ce délai, une seule liste a été déposée, les différents sièges de la commission permanente sont alors pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le président."

Les élus doivent dans l'heure qui suit la décision du conseil départemental relative à la composition de la commission permanente déposer les listes auprès du Président.

Il appartient à chaque élu souhaitant déposer une liste de le faire à la table des dépôts, après s'être assuré du consentement des candidats qu'il présente sur sa liste, faute de quoi la liste pourra être déclarée irrecevable".

Je vous remercie de lancer le décompte d'une heure et nous reprendrons dans une heure. Il y a de quoi se restaurer, pas très loin normalement.

(La séance est interrompue à 12 heures 40 et reprend à 13 heures 45).

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, la séance reprend et nous allons procéder à l'appel. Je laisse la parole au secrétaire de séance, monsieur Vieira.

(Monsieur Vieira procède à l'appel nominal).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le délai d'une heure étant écoulé, je vous propose de passer à l'élection des membres de la Commission permanente sur la base de notre délibération précédente, nous devons élire 65 Conseillers métropolitains pour siéger à la Commission permanente.

Cinq listes ont été déposées pendant le délai d'une heure et sont recevables. Monsieur Vieira va nous donner lecture de ces cinq listes.

M. le Conseiller VIEIRA :

. pour la liste Synergies Métropole, dans l'ordre de présentation :

- M. Marc GRIVEL,
- Mme Florence ASTI-LAPPERRIERE,
- M. Max VINCENT,
- Mme Rose-France FOURNILLON,
- M. Gilles PILLON,
- Mme Maryline SAINT-CYR,
- M. Pascal DAVID,
- Mme Gisèle COIN,
- M. Éric VERGIAT,
- Mme Corinne CARDONA,
- M. Alain GALLIANO ;

. pour la liste Les écologistes et la gauche :

- Mme Émeline BAUME,
- M. Renaud PAYRE,
- Mme Béatrice VESSILLER,
- M. Jean-Charles KOHLHAAS,
- Mme Michèle PICARD,
- M. Cédric VAN STYVENDAEL,
- Mme Hélène GEOFFROY,
- M. Bertrand ARTIGNY,
- Mme Lucie VACHER,
- M. Pierre ATHANAZE,
- Mme Zemorda KHELIFI,
- M. Fabien BAGNON,
- Mme Véronique MOREIRA,
- M. Jérémy CAMUS,
- Mme Anne GROSPERRIN,
- M. Jean-Michel LONGUEVAL,
- Mme Séverine HEMAIN,
- M. Pascal BLANCHARD,
- Mme Laurence BOFFET,
- M. Philippe GUELPA-BONARO,
- Mme Isabelle PETIOT,
- M. Yves BEN ITAH,
- Mme Hélène DROMAIN,
- M. Benjamin BADOUARD,
- Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA,
- M. Richard MARION,
- Mme Sandrine RUNEL,
- M. Raphaël DEBÛ,
- Mme Laurence FRETU-PERRIER,

- M. Jean-Claude RAY,
- Mme Fatiha BENAHMED,
- M. Issam BENZEGHIBA,
- Mme Claire BROSSAUD,
- M. Idir BOUMERTIT,
- Mme Nathalie DEHAN,
- M. Jérôme BUB,
- Mme Blandine COLLIN,
- M. Hugo DALBY,
- Mme Catherine CREUZE,
- M. Éric PEREZ,
- Mme Michèle EDERY,
- M. Floyd NOVAK,
- Mme Caroline LAGARDE,
- M. François THEVENIEAU,
- Mme Marie-Christine BURRICAND,
- M. Florestan GROULT,
- Mme Joëlle SECHAUD,
- M. Vincent MONOT,
- Mme Christiane CHARNAY,
- M. Gilbert-Luc DEVINAZ,
- Mme Camille AUGÉY,
- M. Matthieu VIEIRA,
- Mme Joëlle PERCET,
- M. Mathieu AZCUÉ,
- Mme Marie Agnès CABOT,
- M. Pierre-Alain MILLET,
- Mme Corinne SUBAÏ,
- M. Michaël MAIRE,
- Mme Valérie ROCH,
- M. Stéphane GOMEZ,
- Mme Monique GUERIN,
- M. Gilles ROUSTAN,
- Mme Véronique Denise GIROMAGNY,
- M. Elie PORTIER,
- Mme Sophia POPOFF ;

. pour la liste Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile :

- M. Philippe COCHET,
- Mme Véronique SARSELLI,
- M. Gilles GASCON,
- Mme Laurence FAUTRA,
- M. Alexandre VINCENDET,
- Mme Clotilde POUZERGUE,
- M. Pascal CHARMOT,
- Mme Laurence CROIZIER,
- M. Jérémie BRÉAUD,
- Mme Dominique NACHURY,
- M. François-Noël BUFFET,
- Mme Chantal CRESPIY,
- M. Luc SEGUIN,
- Mme Doriane CORSALE,
- M. Lionel LASSAGNE,
- Mme Séverine FONTANGES,
- M. Julien SMATI,
- Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD,
- M. Gaël PETIT,
- Mme Messaouda EL FALOUSSI,
- M. Christophe QUINIOU,
- Mme Myriam FONTAINE,
- M. Claude COHEN,
- Mme Catherine DUPUY,
- M. Lucien BARGE,
- Mme Sandrine CHADIER,
- M. Michel RANTONNET ;

. pour la liste *La Métropole pour tous* :

- M. Louis PELAEZ,
- Mme Nicole SIBEUD,
- M. Christophe GEURJON,
- Mme Nathalie FRIER,
- M. Richard BRUMM,
- Mme Carole BURILLON,
- M. Pierre CHAMBON,
- Mme Delphine BORBON,
- M. Izzet DOGANEL ;

. pour la liste *Progressistes et républicains* :

- M. David KIMELFELD,
- Mme Myriam PICOT,
- M. Jean-Luc DA PASSANO,
- Mme Catherine PANASSIER,
- M. Prosper KABALO,
- Mme Brigitte JANNOT,
- M. Michel LE FAOU,
- Mme Émilie PROST,
- M. Guy CORAZZOL.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Conformément aux articles L 3631-5 et L 3122-5, "le conseil départemental procède d'abord à l'élection de la commission permanente, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, (je ne crois pas que cela puisse être possible), le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes."

Élection des membres de la Commission permanente autres que le Président

1^{er} tour de scrutin

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vous invite maintenant, chers collègues, à procéder à l'élection de cette Commission permanente au scrutin de liste à la proportionnelle. Vous allez être invités, à l'appel de votre nom, à venir déposer une enveloppe, comme tout à l'heure, puis à signer la feuille d'émargement. Vous pouvez à nouveau utiliser, si vous le souhaitez, l'isoloir.

Je demande à monsieur Valentin Lungenstrass, scrutateur, de regagner la table de vote afin de veiller à la régularité des émargements et à monsieur Matthieu Vieira, secrétaire de séance, de procéder à un nouvel appel nominal. Je demande, par ailleurs, aux différentes caméras de bien vouloir cesser de filmer pendant les opérations de vote afin de respecter le caractère secret du scrutin.

Le scrutin est ouvert ; il n'est plus possible de déposer de pouvoirs pour ce scrutin.

(Il est procédé à l'appel nominal et aux opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je crois que tout le monde a pu voter. Le scrutin est donc clôt.

Je demande aux scrutateurs de ce matin, messieurs Nicolas Barla, Izzet Doganel, Floyd Novak et madame Émilie Prost, de bien vouloir rejoindre la table de dépouillement afin de procéder aux opérations de dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement).

Élection des membres de la Commission permanente autres que le Président

1^{er} tour de scrutin

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous reprenons. Les scrutateurs ont effectué le dépouillement qui donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins dans l'urne..... 150,
- nombre de suffrages déclarés nuls 1,
- nombre de suffrages exprimés 149,
- nombre de sièges à pourvoir 65.

La liste Synergies Métropole, avec 11 voix, obtient 4 sièges.

La liste Les écologistes et la gauche, avec 83 voix, obtient 37 sièges.

La liste Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, avec 33 voix, obtient 15 sièges.

La liste Les Progressistes et républicains, avec 12 voix, obtient 5 sièges.

La liste La Métropole pour tous, avec 10 voix, obtient 4 sièges.

Conformément à l'article L 3122, après cette répartition des sièges à la représentation proportionnelle puis à la plus forte moyenne, le secrétaire de séance va vous donner le nom des 65 élus.

M. le Conseiller VIEIRA :

. pour la liste Les écologistes et la gauche :

- Mme Émeline BAUME,
- M. Renaud PAYRE,
- Mme Béatrice VESSILLER,
- M. Jean-Charles KOHLHAAS,
- Mme Michèle PICARD,
- M. Cédric VAN STYVENDAEL,
- Mme Hélène GEOFFROY,
- M. Bertrand ARTIGNY,
- Mme Lucie VACHER,
- M. Pierre ATHANAZE,
- Mme Zemorda KHELIFI,
- M. Fabien BAGNON,
- Mme Véronique MOREIRA,
- M. Jérémy CAMUS,
- Mme Anne GROSPERRIN,
- M. Jean-Michel LONGUEVAL,
- Mme Séverine HEMAIN,
- M. Pascal BLANCHARD,
- Mme Laurence BOFFET,
- M. Philippe GUELPA-BONARO,
- Mme Isabelle PETIOT,
- M. Yves BEN ITAH,
- Mme Hélène DROMAIN,
- M. Benjamin BADOUARD,
- Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA,
- M. Richard MARION,
- Mme Sandrine RUNEL,
- M. Raphaël DEBÛ,
- Mme Laurence FRETU-PERRIER,
- M. Jean-Claude RAY,
- Mme Fatima BENAHMED,
- M. Issam BENZEGHIBA,
- Mme Claire BROSSAUD,
- M. Idir BOUMERTIT,
- Mme Nathalie DEHAN,
- M. Jérôme BUB,
- Mme Blandine COLLIN ;

. pour la liste Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile :

- M. Philippe COCHET,
- Mme Véronique SARSELLI,
- M. Gilles GASCON,
- Mme Laurence FAUTRA,
- M. Alexandre VINCENDET,
- Mme Clotilde POUZERGUE,
- M. Pascal CHARMOT,
- Mme Laurence CROIZIER,
- M. Jérémie BRÉAUD,
- Mme Dominique NACHURY,
- M. François-Noël BUFFET,
- Mme Chantal CRESPIY,
- M. Luc SEGUIN,
- Mme Doriane CORSALE,
- M. Lionel LASSAGNE ;

. pour la liste *Les Progressistes et républicains* :

- M. David KIMELFELD,
- Mme Myriam PICOT,
- M. Jean-Luc DA PASSANO,
- Mme Catherine PANASSIER,
- M. Prosper KABALO ;

. pour la liste *Synergies Métropole* :

- M. Marc GRIVEL,
- Mme Florence ASTI-LAPPERRIERE,
- M. Max VINCENT,
- Mme Rose-France FOURNILLON ;

. pour la liste *La Métropole pour tous* :

- M. Louis PELAEZ,
- Mme Nicole SIBEUD,
- M. Christophe GEOURJON,
- Mme Nathalie FRIER.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0004 - Commission permanente de la Métropole de Lyon - Élection des Vice-Présidents - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer à l'élection des Vice-Présidents.

Conformément aux articles L 3631-5 et L 3122-5, "*le conseil de la métropole procède à l'élection des vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.*"

Je vous propose la liste suivante, composée de 23 personnes (12 femmes et 11 hommes) :

- 1^{ère} Vice-Présidente : Mme Émeline BAUME,
- 2^{ème} Vice-Présidente : Mme Béatrice VESSILLER,
- 3^{ème} Vice-Président : M. Renaud PAYRE,
- 4^{ème} Vice-Présidente : Mme Michèle PICARD,
- 5^{ème} Vice-Président : M. Jean-Charles KOHLHAAS,
- 6^{ème} Vice-Présidente : Mme Hélène GEOFFROY,
- 7^{ème} Vice-Président : M. Cédric VAN STYVENDAEL,
- 8^{ème} Vice-Présidente : Mme Lucie VACHER,
- 9^{ème} Vice-Président : M. Bertrand ARTIGNY,
- 10^{ème} Vice-Présidente : Mme Zemorda KHELIFI,
- 11^{ème} Vice-Président : M. Pierre ATHANAZE,
- 12^{ème} Vice-Présidente : Mme Véronique MOREIRA,
- 13^{ème} Vice-Président : M. Fabien BAGNON,
- 14^{ème} Vice-Présidente : Mme Anne GROSPERRIN,
- 15^{ème} Vice-Président : M. Jérémie CAMUS,
- 16^{ème} Vice-Présidente : Mme Séverine HEMAIN,
- 17^{ème} Vice-Président : M. Jean-Michel LONGUEVAL,
- 18^{ème} Vice-Présidente : Mme Laurence BOFFET,
- 19^{ème} Vice-Président : M. Pascal BLANCHARD,
- 20^{ème} Vice-Présidente : Mme Isabelle PETIOT,
- 21^{ème} Vice-Président : M. Philippe GUELPA-BONARO,
- 22^{ème} Vice-Présidente : Mme Hélène DROMAIN,
- 23^{ème} Vice-Présidente : M. Yves BEN ITAH.

Y a-t-il d'autres listes déposées ?

Je demande donc à la direction des assemblées de déposer les bulletins sur chaque pupitre avec une enveloppe ainsi qu'une liste vierge pour les élus souhaitant voter blanc. Pour les élus porteurs d'un pouvoir, un deuxième kit de vote vous sera remis.

**Élection des Vice-Présidents
1^{er} tour de scrutin
Opérations de vote**

M. LE PRÉSIDENT : Je vous invite donc à procéder à l'élection des Vice-Présidents de la Métropole de Lyon au scrutin de liste à la majorité absolue. Vous serez invité à l'appel de votre nom, selon la même procédure que précédemment, à venir voter et à émarger. Et vous pouvez toujours, si vous le souhaitez, utiliser l'isoloir. Je redemande à monsieur Lungenstrass, scrutateur, de regagner la table de vote, et à monsieur Vieira, une fois que le matériel sera remis (je ne sais pas si c'est le cas, on va attendre un petit peu) ensuite de procéder à l'appel. Et je demande à nouveau aux caméras qui pourraient être là de cesser de filmer pendant les opérations de vote. Et dès que le scrutin sera ouvert, il ne sera plus possible de déposer des pouvoirs pour ce scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé à l'appel nominal et aux opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Tout le monde a pu voter ? Donc, le scrutin est clos. Si les quatre scrutateurs, madame Prost et messieurs Barla, Doganel et Novak peuvent revenir, une nouvelle fois, pour procéder au dépouillement. Puis, après ce vote, on passera à la charte de l'élu local qui vous a été remise sur vos tables et si vous voulez éviter une lecture complète tout à l'heure, il serait bien que vous en preniez connaissance pendant le dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement).

**Élection des Vice-Présidents
1^{er} tour de scrutin
Résultats du vote**

- nombre de bulletins dans l'urne.....	150,
- nombre de bulletins blancs.....	65,
- nombre de suffrages déclarés nuls	1,
- nombre de suffrages exprimés	84.

Il fallait avoir 43 voix pour avoir la majorité absolue. Et la liste proposée a obtenu 84 voix. Donc, les 23 Vice-Présidents sont élus dans l'ordre qui a été annoncé au début du scrutin.

(Applaudissements dans la salle).

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la charte de l'élu qui vous a été remise avec la convocation et également aujourd'hui avec le matériel à votre arrivée. Pour rappel, la loi du 31 mars 2015 a créé une charte de l'élu local qui fixe un cadre déontologique, précisant les normes du comportement, que les élus locaux doivent adopter dans l'exercice de leur fonction. Cette charte qui a été remise devrait logiquement être entièrement lue pendant la séance, donc s'il y a un consensus pour estimer que tout le monde en a pris connaissance et que personne ne s'y oppose, je vais vous proposer de passer au point suivant.

Je ne vois aucune protestation. Donc, je passe au dernier point.

N° 2020-0005 - Délégations d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole de Lyon au Président -

M. LE PRÉSIDENT : Cette délibération a été ajoutée pour la délégation d'attributions au Président.

Conformément à l'article L 3121-22, "après l'élection de sa commission permanente dans les conditions prévues à l'article L 3122-5, le conseil général peut former ses commissions et procéder à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'un organisme extérieur et déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions à la commission permanente, conformément aux dispositions de l'article L 3211-2.

De même, le conseil général peut déléguer à son président l'exercice de certaines de ses attributions en vertu des articles L 3211-2, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1. En ce cas et par dérogation aux dispositions de l'article L 3121-19, les rapports sur les affaires soumises aux conseillers généraux, peuvent leur être communiqués en cours de réunion."

Une suspension de séance est de droit puisque la délibération vient d'être posée. Je vous propose une suspension de séance de 15 minutes pour que vous puissiez tous prendre connaissance de cette délibération. Je souhaite que nous puissions voter ensemble cette délibération après cette suspension de séance afin de permettre à la collectivité de redémarrer sur un fonctionnement normal le plus rapidement possible, dans le cadre de la crise que

nous avons. Cela permet, notamment en termes de marchés, d'accélérer les démarches dans les jours qui viennent. Donc, une suspension de séance de 15 minutes. À tout de suite.

(La séance est suspendue à 16 heures 40 et reprend à 16 heures 55).

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, nous allons reprendre la séance.

Avant de mettre aux voix le rapport, y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Cochet et monsieur Pelaez. Monsieur Cochet, allez-y.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues, vous nous demandez donc, concernant ce rapport, une délégation qui porterait sur les six années à venir, notamment sur un article qui est très élargi, qui est l'article 1.14, je cite : "*prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et des marchés subséquents ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.*"

Nous comprenons, monsieur le Président, qu'il faille faire face à une situation particulière avec cette notion de Covid. Nous pourrions voter cette extension de responsabilité mais simplement dans la limite de l'exécution budgétaire, quitte à retrouver avec vous un point d'accord pour pouvoir poursuivre si nécessaire et donc, nous pourrions et nous pouvons voter ce rapport si vous limitez dans le temps, dans le cadre de l'exécution budgétaire de cet exercice. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Pelaez.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, un peu dans la même teneur, la délégation au Président concernant l'article 1.14, je ne vais pas le relire puisque cela a été fait, concernant les marchés, nous apparaît quelque peu excessive et aurait nécessité d'être soumise au vote d'une commission car ce n'est pas rien ce que vous demandez en termes de délégations et de responsabilités.

On voit bien que vous vous alignez notamment sur ce qui a été décidé à la Ville de Lyon pendant cette période de crise sauf qu'on savait qu'il allait y avoir une période électorale et qu'il allait y avoir un changement, et donc que cela ne pouvait être que provisoire. Or là, lorsqu'on lit votre délégation, on voit bien que c'est jusqu'à la fin du mandat. Donc, c'est ce qui nous pose problème.

Alors, que n'a-t-on déjà entendu au sein de la Ville lorsque cette délégation qui, pourtant, on le savait, était forcément provisoire parce qu'il allait y avoir des élections, que n'a-t-on entendu comme critiques et manque de transparence ? Et là, les mêmes personnes aujourd'hui nous demandent la même chose, ce qu'on peut comprendre en période de crise, il n'y a aucun souci, qu'on ait besoin de souplesse et de rapidité, il n'y a pas de problème, sauf que là, la délibération telle qu'elle est écrite, parle bien de l'ensemble du mandat et c'est ce qui nous pose problème.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : C'est une demande d'explication, monsieur le Président, puisqu'on est dans le paragraphe "proposition de délégations d'attributions". C'est vrai que c'est un peu particulier de se retrouver avec ce texte-là un peu au dernier moment, et sur les genoux, et de devoir l'analyser en toute urgence.

Simplement, on voudrait que vous nous éclairiez par des explications un peu pédagogiques, merci en tout cas d'avance, c'est finalement à travers ce texte, de nous éclairer sur le périmètre de la Commission permanente et sur le périmètre du Conseil qu'on a l'impression de voir un peu à travers ce texte-là mais d'une manière assez floue. Merci en tout cas de vos explications.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais commencer par le dernier point. Les attributions de la Commission permanente seront votées au prochain Conseil et donc c'est là que nous définirons ensemble, d'ailleurs, puisque nous aurons un peu plus de temps, comment répartir entre la Commission permanente et le Conseil, les délégations de la Commission permanente. Cette délégation aujourd'hui, c'est pour permettre d'agir avant le prochain Conseil, fin du mois, rapidement, notamment sur les marchés.

Je rappelle que les marchés sont lancés de toute façon en Conseil ou en Commission permanente et qu'il ne s'agit que de la signature des marchés. Cela permettra naturellement de gagner du temps en séance mais cela permettra surtout, dans cette période de crise, d'aller beaucoup plus vite et de lancer des opérations dès la semaine prochaine, ce que nous ne pourrions pas faire autrement.

J'ajoute pour monsieur Pelaez que, de toute façon, c'est bien au Conseil de décider de cette décision et non pas à la Commission permanente. Donc, c'est bien le rôle de ce Conseil ici réuni. Je comprends naturellement que le fait que cela ne soit pas à l'ordre du jour initial complexifie un peu les choses mais je vous rappelle que ce n'est pas moi qui ai fait cet ordre du jour. Et je rappelle aussi pour monsieur Cochet qu'il me semble que cette délégation type est celle que l'on retrouve dans beaucoup de communes, à Caluire me semble-t-il mais aussi à Rillieux, à Lyon ou encore à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il n'y a absolument rien d'extraordinaire dans cette délibération. Donc, je peux comprendre la surprise et le manque de préparation mais je vous propose tout de même de l'adopter dans l'intérêt de la collectivité et des habitants.

Nous allons donc passer au vote :

- contre : 0,
- abstentions : 53,
- pour : 92,

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Adopté, madame Perrin-Gilbert n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de clôturer la séance, je voulais vous informer que nous allons fixer en début de semaine la date du prochain Conseil mais qui pourrait probablement avoir lieu sur deux jours, la dernière semaine de juillet.

Je souhaitais aussi remercier les services pour l'organisation de cette séance dans des conditions un peu difficiles puisque hors des murs habituels : monsieur le DGS (Directeur général des services), Olivier Nys, et monsieur Michel Soulas, et toute la DAVI (direction des assemblées et de la vie de l'institution) et également la communication, le service presse et tous ceux qui ont œuvré à ce que cette séance se passe au mieux.

La séance est donc levée, et pour les membres de la Commission permanente et les Vice-Présidents, je crois qu'il y a des photos de prévu.

À très bientôt.

(La séance est levée à 17 heures 05).

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 14 décembre 2020.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Bruno Bernard

Matthieu Vieira
